

Changement effectués dans la version de juillet 2019, pour adoption

Ces changements respectent les réponses faites par l'Intercom aux avis de l'Autorité environnementale et de l'Etat, reçus dans les temps impartis. Ces réponses ont été élaborées par le COTECH PCAET réuni le 22 octobre 2019.

L'avis de la région a été émis le 29 novembre 2019, hors délai réglementaire. L'avis est donc réputé favorable. La consultation numérique du public s'est déroulée du 01/12/2019 au 31/12/2019. 5 avis ont été émis par la population.

Par rapport à la version de juillet 2019 du PCAET :

- les modifications proposées par le COTECH du 22/10/19 et approuvées par la commission PAT du 14 janvier 2020 sont surlignées en jaune dans ce document.
- Les modifications proposées par la commission PAT du 14 janvier 2020 suite aux avis du public sont surlignées en rose.

MODIFICATION DU PROJET DE PCAET AVANT SON ADOPTION FINALE

PREAMBULE

- [Intégration de la consultation numérique du publique et de ces résultats en annexe](#)

Nouvelle version :

L'arrêt du PCAET a été pris par délibération du Conseil Communautaire du 3 juillet 2019.

Le projet de PCAET a été transmis à l'Autorité Environnementale, au Préfet de Région et au Président de Région pour avis. Une consultation numérique du public a été organisée du 1er décembre 2019 au 31 décembre 2019 conformément à la réglementation (art. L. 123-19 du Code de l'Environnement), comprenant le projet de PCAET, l'avis de l'Autorité Environnementale et la réponse apportée par l'Intercom. 5 personnes ont apporté leur contribution (cf annexe 6). Les avis et remarques faites par l'Autorité Environnementale, le Préfet et les contributions des habitants ont conduit à modifier le projet de PCAET lors du conseil communautaire du 5 février 2020, qui l'a au même moment approuvé.

DIAGNOSTIC

➤ Modification de la partie V du diagnostic : stockage de carbone

- Modification du **calcul du stock** de carbone et de sa répartition par occupation du sol, pour intégrer la présence de 1900 ha de zones humides (donnée de l'Autorité environnementale, à partir de l'Atlas régional des zones humides de Normandie, DREAL Normandie), contre 0 ha pris en compte dans la version de juillet 2019.
- Modification des données **d'artificialisation des sols** qui modifient les résultats de **séquestration carbone**. Ancienne version : utilisation des données par défaut proposées par l'outil ALDO, soit une artificialisation de 7.98 ha/an. Nouvelle version : utilisation des données historiques du Scot : artificialisation de 28.7 ha/an (données entre 2002 et 2011).

Nouvelle version du diagnostic :

L'outil établit des valeurs et calcule les résultats à l'échelle de chaque EPCI à partir de données par défaut (2012) de l'ADEME, l'INRA, Pellerin et Al, le CITEPA, GIS SOL, l'IGN et Corinne Land Cover. Certaines données peuvent être ajustées par l'utilisateur. Dans la partie « stock de carbone », les données inscrites concernant l'occupation du sol proviennent des éléments de diagnostic, notamment des données de la Chambre d'Agriculture (2014) et de L'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie, **et de l'Atlas régional des zones humides de Normandie, DREAL Normandie.**

Les données par défaut d'artificialisation des sols sont de 7.98 ha/an, provenant à 62% de prairies et à 38% de cultures. L'outil estime que 80% des terres artificialisées sont imperméabilisées, et 20% sont maintenues enherbées et arborées (« végétalisées »). Le taux d'artificialisation par hectare est différent des données historiques de consommation d'espace indiquées dans le SCoT (28.7 ha/an). On utilisera donc les données du SCoT, tout en conservant les autres données par défaut d'ALDO, à savoir les différents ratios utilisés pour répartir l'origine des sols subissant un changement d'affectation ainsi que leur destination (façon d'être imperméabilisés). Voici les hypothèses entrées dans le logiciel :

- 22.96 ha/an artificialisés en sols imperméabilisés. Cela touche 14.23 ha/an de prairies et 8.73 ha/an de cultures
- 5.74 ha/an artificialisés végétalisés. Cela touche 3.56 ha/an de prairies et 2.18 ha de cultures
- 3.42 ha/an de prairies retournées en cultures

Les autres valeurs sont conservées par défaut. Dans la partie « pratiques agricoles », on utilise également les valeurs par défaut.

Hypothèses saisies pour le calcul du stock de carbone :

occupation du sol	surfaces en ha
cultures	19 925
prairies (100% en zone herbacée)	12 527
forêts (feuillus)	3 211
forêts (mixte)	144
forêts (résineux)	415
peupleraies	45
zones humides	1900
vergers	108
vignes	0

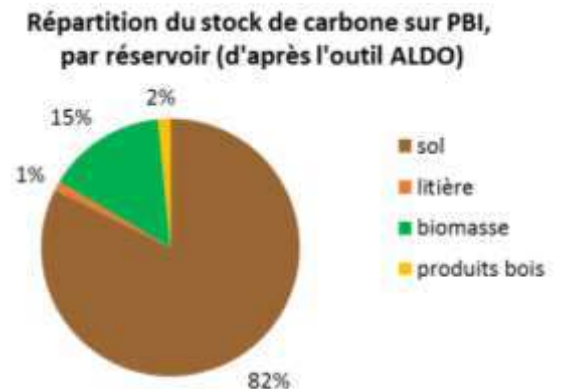
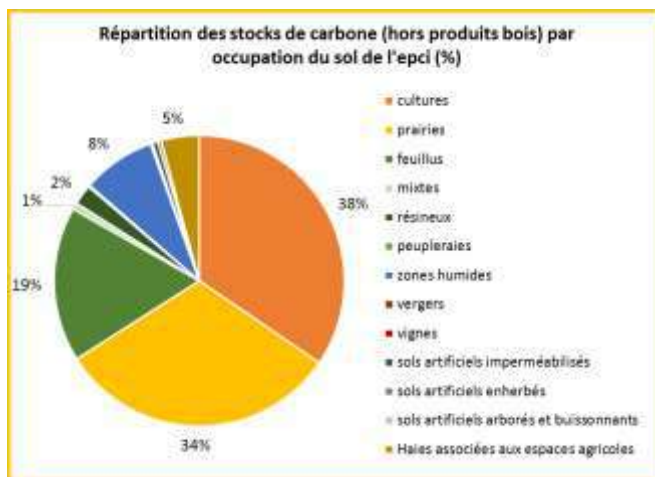
sols artificiels imperméabilisés*	589
sols artificiels enherbés*	147
sols artificiels arborés et buissonnants*	0
Haies associées aux espaces agricoles	1200 (correspondant à 3000 km de haies)

Le stock de carbone estimé par ALDO correspond au stock contenu dans 92% des surfaces du territoire (8% de la surface non estimée) :

RESULTATS :		Diagnostic sur la séquestration de dioxyde de carbone	
		Stocks de carbone (tCO ₂ eq)	Flux de carbone (tCO ₂ eq/an)*
Forêt		2 180 898	-23 104
Prairies permanentes		3 362 195	0
Cultures	Annuelles et prairies temporaires	3 691 201	+ 241
	Pérennes (vergers, vignes)	24 552	0
Sols artificiels	Espaces végétalisés	43 227	-329
	Imperméabilisés	64 790	+3 244
Autres sols (zones humides)		870 833	0
Produits bois (dont bâtiments)		167 222	-599
Haies associées aux espaces agricoles		451 707	
TOTAL :		10 856 626	-20 546

* Les flux de carbone sont liés aux changements d'affectation des terres, à la foresterie, aux pratiques agricoles et à l'usage des produits bois. Les flux liés aux changements d'affectation des terres sont associés à l'occupation finale. Un flux positif correspond à une émission et un flux négatif à une séquestration.

Le stock de carbone est estimé à **10 857 kteq CO₂** (contre 9 986 kteq CO₂ dans la version de juillet 2019), estimation pour 92% du territoire de Pré-Bocage Intercom.



répartition du stock de carbone, par réservoir	
sol	8 947 kteq CO ₂
litière	126 kteq CO ₂
biomasse	1617 kteq CO ₂
produits bois *	167 kteq CO ₂
TOTAL :	10 857 kteq CO₂

*approche « consommation », fonction du nombre d'habitants

Plus de 80% du stock de carbone du territoire se trouvent dans les sols, avec un rôle majeur des prairies et des sols cultivés. On remarque que les zones humides, en représentant 4.5% de la superficie du territoire correspondent à 8% du stock de carbone.

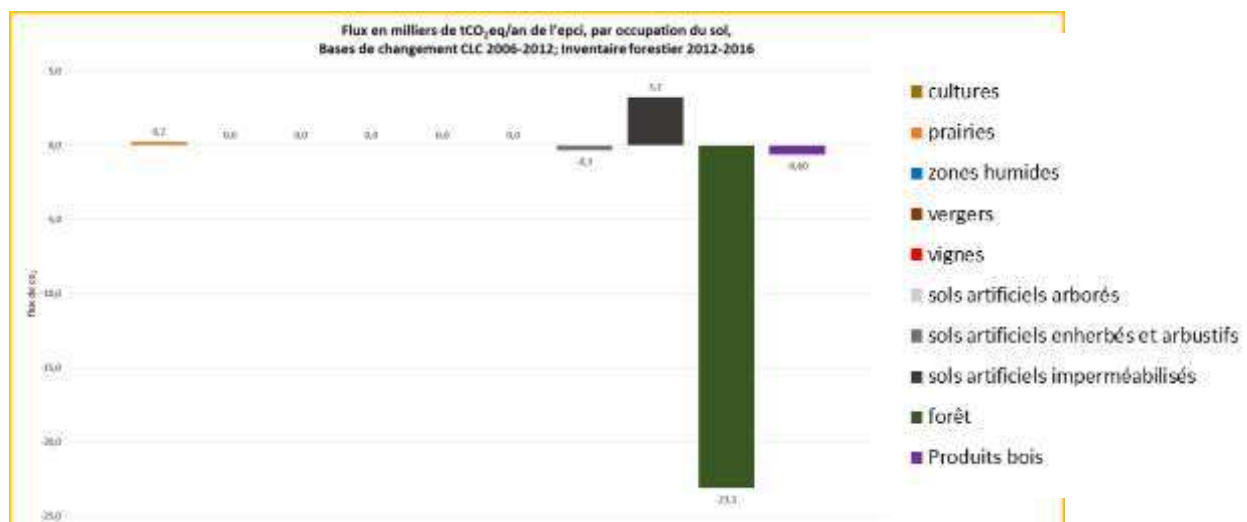
La séquestration carbone liée au changement d'affectation des sols et à la croissance de la forêt est estimée à 20.5 kteq CO₂/an par l'outil ALDO (contre 23 kteq CO₂ dans la version de juillet 2019). C'est donc 8% des émissions de GES du territoire qui sont séquestrées chaque année et donc, compensées. C'est la moyenne nationale. (c'était 9% dans la version de juillet 2019)

Remarque :

Pour les prairies permanentes, la séquestration carbone est comptée comme égal à zéro car l'outil estime que la séquestration carbone dans les prairies (et les haies) n'est effective que jusque 20 ans après leur mise en place. Au-delà, l'outil estime que les sols sont « saturés » en carbone.

Une limite de l'outil est qu'il ne tient pas compte de la destruction des haies pour les flux de carbone, l'outil estimant que le bilan est nul entre la période de croissance et le moment de son exploitation. Les haies ne sont pas comptabilisées comme une classe spécifique d'occupation du sol, elles sont intégrées à un espace agricole (culture ou prairie).

Par contre, les prairies permanentes et les haies comptent dans le stock de carbone du territoire. Si elles sont détruites et artificialisées, des flux de carbone seront comptés comme séquestration négative (ce qui équivaut à des émissions).



DIAGNOSTIC

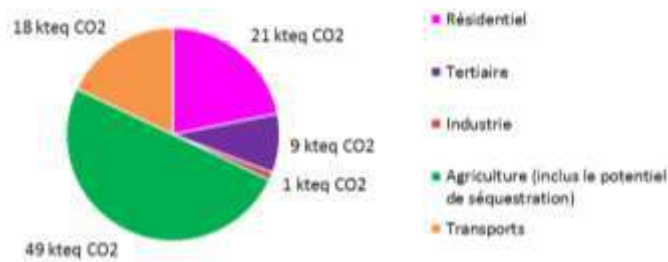
➤ Modification de la partie XVIII du diagnostic : potentiels de réduction et de stockage

- Ajout du bilan net actuel de séquestration carbone

Nouvelle version :

Le potentiel de réduction supplémentaire de GES est estimé à 98 kteq CO₂, soit une baisse de 38% des émissions de GES de 2014.

Potentiel net de réduction des émissions de GES par secteur (estimation à partir de PROSPER)

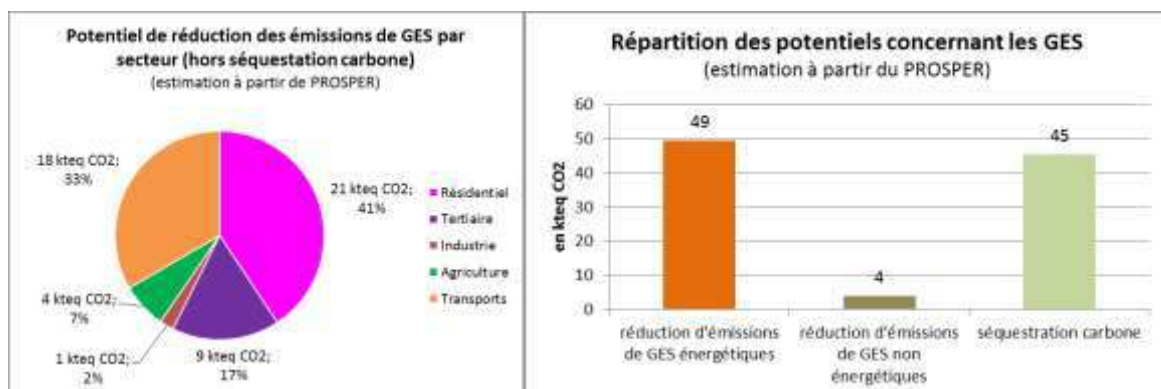


Le secteur ayant le plus fort potentiel de réduction de GES est l'agriculture, avec 49 kteq CO2, dont **45 kteq CO2 de potentiel de séquestration carbone**.

Près de 92% de ce potentiel agricole est lié à la création de nouveaux puits de carbone. En effet, **le potentiel supplémentaire de séquestration sur le territoire est estimé à 45 kteq CO2/an**.

Ajouté au bilan net de séquestration carbone actuel, soit 20.5 kteq CO2 stockés en moyenne chaque année, le potentiel de séquestration total s'élève à 65.5 kteq CO2/an, soit un quart des émissions actuelles.

Si on traite la séquestration carbone séparément, le potentiel de réduction de GES n'est que de **53 kteq CO2, soit 20% des émissions totales de GES**.



Un territoire au potentiel de réduction de GES insuffisant pour atteindre le facteur 4

Le SRCAE élaboré en 2012 par la région Basse Normandie estime une baisse des émissions de GES de -7% à l'échelle régionale entre 1990 et 2009. Appliqué à Pré-Bocage Intercom, cela nous permet d'estimer la quantité d'émissions de GES en 1990 sur le territoire, à savoir environ 275 kteq CO2. Pour atteindre le facteur 4 (réduction par 4 des émissions de GES entre 1990 et 2050, c'est-à-dire une baisse de 75%), il faudrait plafonner les émissions de GES à 70 kteq CO2/an en 2050 et réaliser ainsi une baisse de 188 kteq CO2 par rapport aux émissions de 2014. **Le potentiel de réduction calculé pour PBI est de 98+20.5 = 118.5 kteq CO2.**

Cette estimation montre que le potentiel de réduction de GES du territoire ne représente que **63%** du facteur 4 quand on intègre la séquestration carbone. (au lieu de 50% avec le précédent calcul)

STRATEGIE

- **Correction de la légende du tableau de scénarisation de séquestration carbone** (faute de frappe) : La séquestration carbone calculée est de +24.3 teq CO₂/an, et non 23.4 comme cela est écrit.
- **Ajout d'objectifs sur le NH3 qui suivent la tendance actuelle**, à savoir une stagnation des émissions, c'est-à-dire inscrire une évolution de 0% des émissions pour 2030 et 2050.

Nouvelle version :

Remarque : Prosper n'estime pas l'évolution du NH3. **Le territoire se fixe comme objectif de poursuivre la tendance actuelle, à savoir une stagnation des émissions et donc une évolution de 0% des émissions de NH3 pour 2030 et 2050.**

NB : pas d'objectifs d'émissions concernant le NH3. *Ajout du tableau suivant à la place :*

en tonnes/an	situation initiale	Objectifs d'émissions NH3			
	2010	2021	2026	2030	2050
Résidentiel	0	0	0	0	0
Tertiaire	0	0	0	0	0
Industrie	0	0	0	0	0
Agriculture	1150	1150	1150	1150	1150
Transports	6	6	6	6	6
transports routiers	6	6	6	6	6
transports non routiers	0	0	0	0	0
déchets	0	0	0	0	0
branche énergie	0	0	0	0	0
Total	1156	1156	1156	1156	1156

PLAN d' ACTIONS

- Mise en couleur des impacts selon qu'ils soient positifs, à nuancer ou négatifs
- Compléter la sous-action U1.1 par le recrutement d'un agent
- Compléter la sous-action D2.2 de collecte des déchets
- Modification des incidences des actions « mobilité »
- Compléter la sous-action M2.3 pour favoriser l'usage du vélo
- Modification de l'action M4
- Compléter la sous-action E2.2 : « Animer un réseau d'entreprises industrielles et commerciales pour les mobiliser sur des investissements dans des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques »
- Compléter la sous-action AE2.1 : « Favoriser de nouvelles plantations pour augmenter le potentiel bois énergie suite à l'étude de gisement bois énergie. »
- Compléter la sous-action C3.1 « Communiquer sur les projets citoyens et participatifs. Etudier et réaliser des projets citoyens ou participatifs sur le territoire ».
- Ajout d'une sous-action AE 1.3 « accompagner les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques »

Nouvelles versions :

U1.1	Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET			
	maître d'ouvrage	partenaires	dépense prévisionnelle en TTC	calendrier
	Intercom	SDEC ENERGIE, DDTM	45 000 €	2020/2025
	indicateurs			Objectifs
	<ul style="list-style-type: none"> • nb ETP dédiée à la mise en œuvre et au suivi du PCAET • nb réunions COTECH PCAET ou commission PAT/an • nombre de conventions de partenariat en cours 			1 ETP 2 réunions par an minimum
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i></p> <p>Une fois le PCAET approuvé, le plan a une durée de validité de 6 ans, avec une évaluation à mi-parcours. L'Intercom devra le mettre en œuvre et suivre son application. Un agent devra être nommé pour cette mission.</p> <p>Un poste de chargé de mission PCAET/Transition énergétique sera créé pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET, sous réserve d'obtention de financements. C'est la commission PAT, prospective et animation territoriale, qui sera en charge de son suivi.</p> <p>La mise en œuvre du PCAET consistera pour partie à engager des partenariats servant les orientations stratégiques du PCAET, indispensables à la réalisation des objectifs stratégiques. Des ateliers avec les élus et acteurs locaux seront mis en place pour approfondir certaines thématiques. Suite à ces rencontres, de nouvelles actions pourront venir enrichir le PCAET des contributions de nouveaux partenaires.</p>			

D2.2	Harmoniser les deux redevances incitatives des deux anciens territoires Pré-Bocage Intercom secteur Est et secteur Ouest			
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>calendrier</i>
	Intercom			2019/2020
	<i>indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Les redevances incitatives mises en place sur le territoire incitent les habitants à ne présenter des sacs d'ordures ménagères que lorsqu'ils sont pleins. Un certain nombre de sacs est attribué par famille. La consommation de sacs supplémentaires entraîne une augmentation des coûts de collecte des administrés. Cela incite à réduire sa production de déchet. C'est donc un moyen de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques de tri et aux achats éco-responsables, ayant moins d'emballages. Toutefois, les conditions de ramassage et d'octroi des sacs poubelle ne sont pas homogènes sur le territoire. L'objet de cette action est de poursuivre la redevance incitative en l'harmonisant sur tout le territoire. Des BACs pucés (pour logements individuels) et tambours (pour logements collectifs) seront distribués aux habitants en 2019/2020. Afin d'inciter à une démarche significative de réduction des déchets, voire de « zéro déchets », l'intercom étudiera la possibilité de facturer à la levée, pour permettre de réduire la facture des ménages qui ne consomment pas la totalité de leurs levées forfaitaires par an.</p>				

M2.3	Accompagner les habitants pour favoriser l'usage du vélo			
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>calendrier</i>
	Intercom, communes	Mobilys, Dynamia		2021/2025
	<i>indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • nombre d'utilisateurs de VAE • nombre de formation à la conduite d'un vélo <p><i>Détail de l'action, précisions :</i> cette mesure consiste en la mise en place d'un service de prêt de vélo à assistance électrique (VAE) et en l'organisation de sessions de formation et d'apprentissage à la conduite du vélo en toute sécurité. Des balades à vélo peuvent aussi être organisées pour faire connaître les itinéraires permettant de relier en toute sécurité les différents pôles de services et les itinéraires touristiques. L'intercom étudiera également les subventions possibles : Etat, Europe, pour l'achat de Vélo à Assistance Electrique par les habitants. Elle communiquera régulièrement vers la population sur les aides envisageables</p>				

- Pour toutes les actions mobilité :

La réduction du nombre de kilomètres effectués par les véhicules essence et diesel réduit les consommations d'énergie, **et indirectement** les émissions de GES et de polluants atmosphériques

- Pour M6 :

Actuellement, l'hydrogène est produit à partir de combustibles fossiles, par vaporeformage de gaz naturel. La production d'un kg d'H2 « gris » conduit à l'émission de 10 kg de CO2. Sachant que 1kg d'hydrogène permet de parcourir 100 km et qu'effectuer cette même distance avec un véhicule diesel émet l'équivalent de 15 kg de CO2 (en estimant une consommation de 5L aux 100 km, pour une émission de 3 kg de CO2/L), on voit que le bilan est favorable à l'hydrogène gris.

De plus, l'hydrogène, l'électricité ou le GNV peuvent provenir à 100% d'énergies renouvelables (on parlera de BioGNV dans ce cas), quand le taux de biocarburants n'excède pas 7.5% dans les carburants conventionnels.

La production d'hydrogène est ainsi aussi possible grâce à l'électrolyse de l'eau : de l'électricité renouvelable produite en période de surproduction est convertie en hydrogène, sans émission de CO2. Par contre, cette solution présente des rendements très faibles : la production d'1kg d'hydrogène (qui permet d'effectuer 100 km), nécessite la consommation de 50 kWh d'électricité, alors qu'un véhicule électrique ne consommera que 16 kWh pour effectuer la même distance.

Les voitures électriques, hydrogène et GNV participent à l'amélioration de la qualité de l'air (très faibles émissions de polluants atmosphériques). Toutefois, les véhicules électriques ont un cycle de vie impactant indirectement l'environnement des pays producteurs des matériaux composant les batteries (lithium et autres terres rares), qui sont polluants à produire (coût environnemental de l'extraction et du traitement de ces matières premières). Pour réduire leur impact, il faut que ces véhicules parcourent beaucoup de kilomètres.

M4/ Réguler le trafic et aménager réduire la vitesse et valoriser l'espace public pour limiter l'usage de la voiture individuelle et encourager une circulation piétonne et cyclable en toute sécurité



Incidences :

Les déplacements piétons ou à vélo se substituent à des déplacements en voiture. Cette action permet de réduire les consommations d'énergie, les émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Une vigilance est à avoir sur les aménagements d'infrastructures, qui peuvent avoir un impact négatifs sur les consommations d'énergie, d'une part pour réaliser les travaux, et d'autre part parce que la réduction de la vitesse en zone urbaine (passage de 50 km/h à 30 km/h par exemple) a pour conséquence d'augmenter les accélérations et décélérations. En revanche, les résultats d'une baisse de la vitesse en zone interurbaine (voies rapides) sont positifs. Les impacts peuvent aussi être négatifs sur les GES du fait de la destruction de prairies ou milieux naturels pour la réalisation des aménagements et sur l'adaptation au changement climatique, avec certains revêtements imperméables. Au contraire cette action peut aussi être l'occasion de verdir les bourgs et de les rendre plus résilients.

M4.2	Réaménager et restructurer les bourgs et les espaces publics afin de créer des zones de circulation apaisées et développer les circulations douces		
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>
	communes	CAUE, CEREMA, DDTM	2019/2025
	<i>indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>
	<ul style="list-style-type: none"> nombre de zones 20 et zone 30 créées nombre d'aménagements de bourgs respectant les enjeux air énergie climat 		
	<i>Détail de l'action, précisions :</i>		
	Les aménagements devront faciliter l'usage du vélo et la marche à pied, tout en permettant une conduite fluide pour les automobilistes (éviter la circulation « saccadée »). Le PCAET préconise : <ul style="list-style-type: none"> des cheminements piétons sécurisés (voies partagées en zones 20 ou voies piétonnes) et sans discontinuité des cheminements vélo sécurisés et sans discontinuité, ainsi que la mise en place d'emplacements pour des arceaux à vélo 		

E2.2	Animer un réseau d'entreprises industrielles et commerciales pour les mobiliser sur des investissements dans des projets de toitures ou ombrières photovoltaïques		
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>
	Intercom, Normandie Energies	Intercom, SDEC ENERGIE	2020/2025
	<i>indicateurs</i>		<i>Objectifs</i>
	puissance installée en panneaux photovoltaïques		1 MWc en 10 ans (100 kWc /an)
	<i>Détail de l'action, précisions :</i>		
	Les grandes et moyennes surfaces commerciales présentent des toitures et des surfaces de parking importantes, actuellement non valorisées. L'ensemble de ces surfaces pourraient être équipées de panneaux solaires photovoltaïques. La production peut être autoconsommée pour subvenir aux besoins en froid (fonctionnement des frigos). Normandie Energies dirige un Cluster solaire, regroupant structures publiques et professionnels, qui a vocation à sensibiliser et faciliter la construction de ce type d'installations. Cette action sera initiée par le recrutement d'un stagiaire pour faire une enquête d'étude de potentiels et de mise en évidence de projets à initier.		

AE2.1	Favoriser de nouvelles plantations pour augmenter le potentiel bois énergie suite à l'étude de gisement bois énergie.			
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>calendrier</i>
	Intercom	Département, Agence de l'Eau		2020/2025
	<i>indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • linéaire de bocage replanté par an 			39.8 km à créer d'ici 2035, soit 2 à 3 km/an
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> Dans le cadre de l'élaboration des PLU intercommunaux, Pré-Bocage Intercom a fait réaliser une étude de gisement bois énergie à partir de la ressource bocagère. La communauté de communes souhaite augmenter les capacités de production de bois énergie sur son territoire par la plantation de nouveaux linéaires bocagers, en s'appuyant sur le conseil départemental, qui aide la plantation chez les agriculteurs et les propriétaires privés. Le Conseil départemental encourage une plantation d'espèces diversifiées, peu sensibles au changement climatique et alerte sur les espèces invasives. Une liste des espèces éligibles à leur programme d'aide à la plantation de haies est disponible sur leur site internet.</p> <p>Sous réserve de financements, l'Intercom créera un poste de chargé de mission PCAET/transition énergétique qui travaillera au dynamisme des replantations de haies.</p>			

C3.1	Communiquer sur les projets citoyens et participatifs. Etudier et réaliser des projets citoyens ou participatifs sur le territoire			
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>calendrier</i>
	Intercom, associations, entreprises...			2020/2025
	<i>indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de collectifs créés • nombre de projets réalisés 			1 projet
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> La communauté de communes aidera les initiatives collectives en faveur de la transition énergétique, que ce soit concernant les circuits courts (AMAP...), l'économie circulaire ou la production d'énergie par exemple. Ce soutien pourra être d'ordre logistique (prêt d'une salle par exemple) ou lié à la communication autour des projets.</p> <p>Les partenaires du PCAET pourront être identifiés au travers de l'utilisation du logo PCAET de l'Intercom dans leurs documents de communication.</p>			

Nouvelle action ajoutée :

AE1.3	accompagner les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques			
	<i>maître d'ouvrage</i>	<i>partenaires</i>	<i>dépense prévisionnelle en TTC</i>	<i>calendrier</i>
	Chambre d'Agriculture, CIVAM, Bio-en-Normandie...	Intercom, Département, Région, DDTM, DRAAF, SDEC ENERGIE		2020/2025
	<i>indicateurs</i>			<i>Objectifs</i>
	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de GIEE créés • nombre d'événement de sensibilisation collectifs organisés • nombre de conseils individuels 			
	<p><i>Détail de l'action, précisions :</i> communiquer et former sur les mesures de sobriété et d'efficacité énergétique dans les exploitations agricoles, l'autonomie alimentaires des exploitations, les techniques culturales et d'élevages qui préservent et améliorent le stockage de carbone dans les sols et la biomasse... Cette mesure pourra être complétée par une étude d'amélioration de la connaissance des pratiques culturales et d'élevage des agriculteurs du territoire et une vision prospective de l'agriculture locale.</p>			

- En conséquence, modifications de l'Excel du plan d'actions, du rapport synthétique du PCAET et de l'EES (95 sous-actions)

SUJETS A RE-ETUDIER A MI-PARCOURS :

STRATEGIE

- **Mise en compatibilité avec le SRADDET**, notamment avec l'inscription de nouveaux objectifs d'économie d'énergie
- **Formaliser le suivi et l'évaluation**. Compléter le tableau synthétique du plan d'actions et les fiches actions par une colonne « de référence » reprenant les données du diagnostic. Une autre colonne pourrait indiquer les sources de données à interroger pour ce suivi.

SUJETS A RE-ETUDIER LORS DE LA REVISION A 6 ANS

STRATEGIE

- **Revoir le scénario maximum** en y intégrant la séquestration carbone :
 - Ajout de la valeur initiale de séquestration carbone, d'après la donnée d'ALDO actuelle et selon les données prospectives du SCOT en terme d'artificialisation des sols
 - Ajout des actions unitaires PROSPER du potentiel maximum de séquestration carbone
- **Etablir de nouveaux objectifs de séquestration carbone**, en lien avec la SNBC et la Loi énergie climat. Ces objectifs s'appuieront sur des hypothèses à prendre concernant :
 - Le niveau de séquestration carbone de la forêt (interrogation sur le maintien du niveau de croissance des arbres du fait du changement climatique et des risques de renforcement de leur exploitation)
 - Le niveau d'artificialisation d'espaces naturels et agricoles (inscription des objectifs du SCoT ?)
 - La fixation de nouveaux objectifs de plantation de haies en lien avec le plan paysage validé
- **Etablir de nouveaux objectifs de réduction de GES**, en lien avec la SNBC et la Loi énergie climat, comprenant des objectifs sur les émissions de GES non énergétiques, en lien avec des engagements de la profession agricole
- **Se fixer des objectifs de production d'ENR détaillés par filière à l'horizon 2050**